

BRUNO OVART
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES AU 30 JUIN 2019 DE L'ASSOCIATION
DU LILLE METROPOLE RUGBY CLUB VILLENEUVOIS

5, allée de la Cense 59510 HEM – Tél : 06 83 50 10 51 –
N° siret : 489 027 540 00017 E-mail : bruno.ovart@orange.fr

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté
FR21489027540

**LILLE METROPOLE RUGBY
CLUB VILLENEUVOIS
42 rue de Ticleni
59650 VILLENEUVE D'ASCQ**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LILLE METROPOLE RUGBY CLUB VILLENEUVOIS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

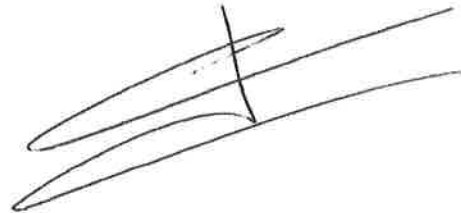
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fait à Villeneuve d'Ascq
Le 6 novembre 2019,**

**Bruno OVART
Commissaire aux Comptes**



		Période close le :		30/06/19		30/06/18
		Brut	Amortiss., prov.	Net	Net	
Capital souscrit, non appelé (0)		AA				0
a	Frais d'établissement	AB	AC			0
	Frais de recherche et de développement	AD	AE			0
c	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			0
	Fonds commercial	AH	AI			0
i	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			0
	Av. et acomptes sur immo.incorporelles	AL	AM			0
i	Terrains	AN	AO			0
	Constructions	AP	AQ			0
m	Instal.techn., mat.et outillage industriels	AR	AS			0
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU			0
o	Immobilisations en cours	AV	AW			0
	Avances et acomptes	AX	AY			0
i	Participations mises en équivalence	CS	CT			0
	Autres participations	CU	CV			0
i	Créances rattachées à des participations	BB	BC			0
	Autres titres immobilisés	BD	BE			0
e	Prêts	BF	BG			0
	Autres immobilisations financières	BH	BI			0
TOTAL (I)		BJ	BK	0	0	0
a	Mat.premières, approvisionnements	BL	BM			0
	En cours de production de biens	BN	BO			0
t	En cours de production de services	BP	BQ			0
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS			0
f	Marchandises	BT	BU	4 535	4 535	2 635
	Avances et acomptes sur commandes	BV	BW			0
c	Clients et comptes rattachés	BX	BY	65 309	65 309	5 491
	Autres créances	BZ	CA	12 480	12 480	79 948
r	Capital sousc.et appelé, non versé	CB	CC			0
	Valeurs mobilières de placement	CD	CE			0
c	Disponibilités	CF	CG	47 360	47 360	57 103
	Charges constatées d'avance	CH	CI	27 361	27 361	18 709
p	TOTAL (II)	CJ	CK	157 045	0	157 045
	Ch.à répartir sur plusieurs exercices (III)	CL				0
e	Primes remboursement obligations (IV)	CM				0
	Ecarts de conversion actif (V)	CN				0
TOTAL GENERAL (O à V)		CO	A1	157 045	0	157 045
						163 886

BILAN PASSIF AVANT REPARTITION

Données en : Euros

Désignation de l'entreprise :

Période close le :		30/06/2019	30/06/2018	
C	Capital social ou individuel	DA	21 337	21 337
a	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
p	Ecart de réévaluation	DC		
x	Réserves légales	DD		
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE		
P	Réserves réglementées	DF		
r	Autres réserves	DG	49 656	40 072
o	Report à nouveau	DH	0	0
p	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DIR	792	9 537
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées	DK		
	TOTAL (I)	DL	71 786	70 947
	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO	0	0
R	Provisions pour risques	DP	0	1 530
C	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	0	1 530
	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
D	Empr. et dettes auprès des établ. de crédit	DU		
e	Emprunts et dettes financières divers	DV		
t	Av. et acomptes reç. sur commandes en cours	DW		
t	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	48 409	60 647
e	Dettes fiscales et sociales	DY	36 850	30 762
s	Dettes sur immob. et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
R	Produits constatés d'avance	EB		
	TOTAL (IV)	EC	85 259	91 410
	Ecart de conversion passif (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	157 045	163 886

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

Données en : Euros

Désignation de l'entreprise :

		Période close le :				30/06/19		30/06/2019		30/06/2018	
		France		Exportation		Total		Total			
P r o d u i t s	Ventes de marchandises	FA		FB		FC	78 459	68 875			
	Prod.vendue de biens	FD		FE		FF	62 159	56 938			
	Prod.vendue services	FG		FH		FI	93 381	62 858			
	Chiffres d'affaires nets	FJ	0	FK	0	FL	233 999	188 670			
e x p l o i t a t i o n	Production stockée					FM					
	Production immobilisée					FN					
	Subventions d'exploitation					FO	286 906	248 217			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges					FP	7 809	597			
	Autres produits					FQ	121 030	102 428			
	Total des produits d'exploitation (I)					FR	649 744	539 912			
	C h a r g e s	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	45 839	20 205		
		Variation de stock (marchandises)					FT	1 854	1 610		
		Ach. de mat.1° et autres approv. (y compris droits de douane)					FU				
		Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV				
Autres achats et charges externes						FW	378 298	337 730			
Impôts, taxes et versements assimilés						FX	3 238	3 035			
Salaires et traitements						FY	182 255	139 086			
Charges sociales						FZ	37 914	28 701			
dot.		dotations aux amortissements sur immobilisations					GA				
d'ex-		dotations aux provisions sur immobilisations					GB				
ploi-	dotations aux provisions sur actif circulant					GC					
l	dotations aux provisions pour risques et charges					GD					
	Autres charges					GE	30	9			
	Total des charges d'exploitation (II)					GF	649 428	530 375			
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	316	9 537			
O C	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					GI					
P r o d u i t s	Produits financiers de participations					GJ					
	Produits des autres val. mob.et créances de l'actif immobilisé					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés					GL					
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Prod.nets sur cessions de val. mob. de placement					GO					
	Total des produits financiers (V)					GP	0	0			
C h a r g e s	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ					
	Intérêts et charges assimilées					GR					
	Différences négatives de change					GS					
	Charges nets sur cessions de val. mob. de placement					GT					
	Total des charges financières (VI)					GU	0	0			
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)						GV	0	0			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	316	9 537			

COMPTE DE RESULTAT DE LA PERIODE (SUITE)				
Données en : Euros				
Désignation de l'entreprise				
Période close le :		30/06/2019	30/06/2018	
Prod. Except.	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 139	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (VII)	HD	1 139	0
Charg. Except.	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	663	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		
	Dotations except. aux amortissements et prov.	HG		
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	HH	663	0
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	476	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)		HK		
Total des produits (I+III+V+VII)		HL	650 883	539 912
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		HM	650 091	530 375
5 - BENEFICE OU PERTE (produits-charges)		HN	792	9 537

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2018-2019

REGLES ET METHODES COMPTABLE LMRCV

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2018, dont le total 157 044 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 792 euros.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 juillet 2018 au 30 juin 2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles générales

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et règlements applicables en France.

Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2016-07 du 04 novembre 2016, modifiant le règlement N°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Seules sont exprimées les informations significatifs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits marquants de l'exercice

L'association a changé de logiciel comptable au cours de la saison 2017-2018, suite à cette mise en place la gestion et les encaissements des licences ont été plus efficace ce qui a réduit la dette liée à celle-ci.

Stocks de marchandises

Les stocks sont évalués à leur prix d'acquisition (dernier prix d'achat connu).

Immobilisations corporelles & incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Créances & comptes associés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle ne provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Une provision est un passif dont le montant de l'échéance n'est pas fixé de façon précise.

Fournisseurs & comptes associés

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La provision pour engagement de retraite n'est pas constituée en raison de son caractère non significatif. L'ancienneté des salariés sous contrat de travail à durée indéterminée est faible.

Subventions d'exploitation

Les subventions reçues font l'objet d'un rattachement sur l'exercice comptable.

Autres informations

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 3 600 € TTC

NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élèvent à 12 350 euros et se décomposent de la manière suivante :

PRODUITS A RECEVOIR	2018-2019
Ligue avance Frais 18-19	8 000
Divers produits	761
Facture à établir	3 589
Total	12 350

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 27 361 euros et se décomposent de la manière suivante :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2018-2019
Stock de matériel	12 014
QP Assurance 18-19	2 768
QP Loc Terrain Mel 18-19	12 500
SFR	22
OMS	57
Total	27 361

Les disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 47 360 euros et se décomposent de la manière suivante :

DISPONIBILITES	2018-2019
SG compte principale	3 848
SG compte bar	0
SG livret A	126
FFR/CFR	40 091
Caisse Bar	2 400
Caisse principale (licences)	440
Chèques à encaisser (licences)	455
Total	47 360

ECHEANCE DES CREANCES

Les échéances des créances clients se décomposent de la manière suivante :

ECHEANCE DES CREANCES	Montant brut 2018-2019	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Créances clients & subventions	62 618	62 618	-
Autres créances (PAR)	12 350	12 350	-
Total	74 968	74 968	-

NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

CHARGES A PAYER

Les charges à payer s'élèvent à 48 351 euros et se décomposent de la manière suivante :

CHARGES A PAYER	2018-2019
FNP	19 876
Provision / CP	4 097
Charges sociales / CP	1 086
Charges fiscales / CP	-
Charges de formation à payer	1 227
Personnel Gratification/Prime	20 065
Charges personnel	2 000
Total	48 351

PROVISIONS

Les provisions s'élèvent à 0 euros et se décomposent de la manière suivante :

PROVISION	2017-2018	Augmentation	Diminution	2018-2019
Provision pour risque & charge	1 530	-	1 530	0
Total	1 530	-	-	0

ECHEANCE DES DETTES

Les échéances des dettes fournisseurs se décomposent de la manière suivante :

ECHEANCE DES DETTES	Montant brut 2018-2019	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	28 532	28 532	-
Dettes fiscales & sociales	8 375	8 375	-
Total	36 907	36 907	-

EFFECTIF AU 30/06/2019

Effectif moyen	2017-2018	2018-2019
Effectif moyen	3	3
Total	3	3

NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

RESULTAT D'EXPLOITATION

Produits d'exploitation

Ventilation Chiffre d'affaires	2018-2019	2017-2018
Ventes de marchandise	3 565	13 497
Ventes de places de match	9 507	5 494
Recette bar	61 977	37 306
Boutique	3 409	-
Licences	62 159	56 938
Licences ANCV	-	1 585
Recette TVG	5 742	4 925
Remboursement FFR	72 369	52 660
Autres produits (stages, voyages)	15 270	13 244
Chiffre d'affaires net	233 988	188 670
Autres produits d'exploitation	2018-2019	2017-2018
Subventions	286 906	248 217
Dons	14 297	-
Produits divers de gestion courant	12 225	1 520
Aides à l'emploi	11 389	10 450
Entremêlées	83 119	90 458
Reprise provision	1 530	
Transfert de charges	6 279	597
Autres produits d'exploitation	415 745	351 242
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	649 744	539 912

Charges d'exploitation

Autres produits d'exploitation	2018-2019	2017-2018
Achats de marchandises	45 839	20 205
Var. de stock	1 854	1 610
Autres achats & charges externes	378 297	337 730
Impôts & taxes	3 238	3 035
Salaires & traitements	182 255	139 086
Charges sociales	37 914	28 701
Dotations aux provisions	-	-
Autres charges	30	9
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	649 427	530 375

RESULTAT FINANCIER

Résultat financier	2018-2019	2017-2018
Autres produits financiers	0	47
TOTAL RESULTAT FINANCIER	0	47

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Résultat exceptionnel	2018-2019	2017-2018
Produits / Exercice antérieur	-	-
Autres produits exceptionnels	-	-
Charges / Exercice antérieur	-	-
TOTAL RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-

Autres informations

Rémunération des dirigeants

Néant.

Contributions volontaires

Les contributions volontaires par nature correspondent à des prestations effectuées à titre gratuit. Elles regroupent notamment le bénévolat, et la mise à disposition de personnes par des entités tierces (encadrant, entraîneur, ...), celles-ci ont été évaluées pour une somme de 10 000 € d'heures de bénévoles.

Les contributions volontaires en services correspondent à la mise à disposition des biens meubles ou immeubles (terrain, club house, ...), évaluées comme tel :

PRESTATAIRES	NATURES	Montant
Villogia	Appartement	10 800
Ville de Villeneuve d'Ascq	Club House + Terrain	22 428
SNCF	Transport	8 000
Decathlon	Matériels	15 000
Total contributions volontaires en services		56 228